

Prénom – Nom
Adresse
Code Postal – Ville

Nom de la Société
A l'attention de la Direction des
Ressources Humaines ou du
gérant de la société
Adresse
Code postal – Ville

Lettre recommandée avec accusé de réception n° [NUMERO DE SUIVI DU RECOMMANDE]

Objet : Régularisation de ma situation concernant mes congés payés acquis durant mon arrêt maladie non professionnelle

[Madame ou Monsieur]

J'ai été **engagé(e)** par votre société le [date] par contrat de travail à durée **indéterminée/déterminée**.

J'occupe les fonctions de **[intitulé de votre dernier poste]**.

Comme vous le savez, j'ai été **placé(e)** en arrêt de travail pour maladie non professionnelle :

- entre le [date] et le [date],
- ainsi que du [date] au [date].

Au cours de cette période, je n'ai pas acquis de congés payés.

Or, vous ne sauriez ignorer que depuis la loi n° 2024-364 du 22 avril 2024, un nouvel article est entré en vigueur dans le Code du travail concernant l'acquisition des congés payés pendant les périodes de suspension du contrat de travail pour maladie non professionnelle.

L'article L.3141-5-1 du Code du travail prévoit que le salarié placé en arrêt de travail pour maladie doit acquérir 2 jours ouvrables de congés par mois d'absence, dans la limite de 24 jours ouvrables, soit 4 semaines de congés payés par année.

Selon cette même loi, cette nouvelle règle s'applique rétroactivement et ce, à compter du 1^{er} décembre 2009.

Partant, et en application de ce texte, le nombre de jours de congés payés que votre société me doit est de **[nombre jours]** jours **[ouvrables ou ouvrés]**.

Ainsi, je vous invite par la présente à procéder à la régularisation de ma situation.

Sans nouvelles de votre part sous huitaine à compter de la réception de la présente, je serai contraint de saisir le Conseil des prud'hommes pour faire valoir mes droits.

Dans cette attente,

Sincères salutations

[Prénom, Nom

Signature]